

Décembre 2025

EuroMed Droits
Vestergade 16, 2nd floor
DK-1456 Copenhagen K
Denmark

Tel: +45 32 64 17 00

information@euromedrights.net
www.euromedrights.org

Informations Bibliographiques

Titre: Étude sur l'utilisation des nouvelles technologies dans l'identification et la recherche des personnes disparues ou décédées en migration

Autrices: Marie Godin, Emma Johnston and Giorgia Mirto

DOI: <https://doi.org/10.5281/zenodo.17878730>

Date de Publication: Décembre 2025

Pages: 14

Langue Originale: Anglais

Marie Godin, est maîtresse de conférences en géographie humaine à l'Université de Leicester, au sein de la School of Geography, Geology, and the Environment. Elle est également chercheuse affiliée au Centre on Migration, Policy, and Society (COMPAS) de l'Université d'Oxford. Elle est par ailleurs rédactrice associée du Journal of Migration Studies, publié par Oxford University Press (OUP). Avec des collègues, elle a récemment dirigé un numéro spécial du Journal of Ethnic and Migration Studies intitulé « Digital technologies and migration: behind, beyond and around the black box » (2025). La Gerda Henkel Foundation a soutenu son travail durant cette recherche.

E: Marie.Godin@compas.ox.ac.uk

Emma Johnston est maîtresse de conférences en biologie médico-légale à l'Université De Montfort. En tant que scientifique spécialisée en analyse ADN, elle a travaillé sur des affaires relevant du système judiciaire pénal britannique ainsi qu'avec la Forensic Anthropology Foundation of Guatemala. Sa thèse de doctorat portait sur « The Role of Forensic Science in Identifying Missing Migrants in Europe ». Elle est membre de l'Action COST CA22106 Migrant Disaster Victim Identification (MDVI). Elle travaille actuellement sur le projet financé par l'ESRC intitulé : « Trust in forensic science evidence in the criminal justice system: The experience of marginalised groups ».

E: emma.johnston@dmu.ac.uk

Giorgia Mirto est doctorante au département d'anthropologie de l'Université Columbia.

Dans son projet de doctorat, elle examine le traitement des corps, des proches, des restes matériels et des traces reliquaires à la suite de naufrages impliquant des migrants, ainsi que la manière dont ces éléments façonnent les luttes autour de l'incorporation du corps et de la personne du/de la migrant-e inconnu-e en Sicile. Depuis plus de quinze ans, Giorgia participe à divers projets de recherche portant sur les protocoles italiens de gestion, d'inhumation et d'identification des corps de migrants récupérés en mer Méditerranée. Au-delà du milieu universitaire, l'engagement militant de Giorgia contribue à un large réseau d'acteurs soutenant les familles des personnes disparues et leurs collectifs, qui recherchent vérité et justice de part et d'autre de la Méditerranée.

E: gm2943@columbia.edu

REMERCIEMENTS

Nous exprimons notre profonde gratitude aux personnes interviewées, qui ont généreusement partagé leur temps et leur expertise avec nous. Nous tenons particulièrement à remercier Filippo Furi pour son accompagnement tout au long du processus, pour nous avoir mis en relation avec des interlocuteurs clés et pour avoir réuni l'équipe. Nous souhaitons également remercier Carolina Sanchez Boe (chargée de cours associée, Brown University, Paris) pour sa lecture attentive. Les auteures sont seules responsables des données et du contenu de ce document.

Nous tenons aussi à remercier EuroMed Droits pour leur confiance, leur patience et les commentaires particulièrement pertinents qu'ils ont fournis sur la version préliminaire du rapport.

Le logiciel Grammarly a été utilisé afin de garantir l'exactitude grammaticale de l'ensemble du rapport dans sa version anglaise.

Cette recherche a été rendue possible grâce au soutien du European AI & Society Fund.

La responsabilité du contenu incombe exclusivement aux auteures, et celui-ci ne reflète pas nécessairement les positions du Réseau des fondations européennes (NEF) ou des fondations partenaires.

European
**Artificial Intelligence
& Society Fund**

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ces dernières années, les « nouvelles technologies » sont devenues centrales dans le développement et l'évolution des systèmes de sécurité et de contrôle migratoire, tant au sein de l'Union européenne (UE) qu'à l'échelle mondiale. Cela concerne à la fois le contrôle et la traçabilité biométrique des corps, ainsi que le développement de technologies de profilage et de suivi des identités virtuelles, souvent liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Dans ce contexte, des milliers de migrants ont perdu la vie lors de voyages dangereux vers l'Europe. Nous ignorons la grande majorité de ces personnes. Cette incertitude plonge leurs proches dans les limbes, ignorant ce qu'il est advenu de leurs êtres chers.

Dans ce rapport, nous examinons les implications potentielles de l'application de nouvelles technologies dans le contexte spécifique des décès aux frontières : la recherche de migrants disparus le long des routes migratoires et l'identification médico-légale des corps de personnes décédées aux frontières. Ici, le déploiement de nouvelles technologies a des conséquences importantes pour les familles des personnes disparues qui cherchent des réponses auprès des autorités européennes concernant le destin de leurs proches et qui sont, en fin de compte, en quête de justice. À travers une recherche documentaire et 30 entretiens qualitatifs menés avec des experts médico-légaux, des représentants institutionnels, des organisations de la société civile, des spécialistes du droit et des membres de familles ou de communautés, nous avons pu cartographier et évaluer de manière critique ces nouvelles technologies dans la recherche des disparus et l'identification des migrants décédés.

Afin de mieux explorer l'usage de ces technologies dans l'identification et la recherche des personnes disparues ou décédées en migration, nous commençons par analyser le rôle des experts médico-légaux qui se situent à l'interface entre les attentes des familles et celles des institutions, ainsi que les approches qu'ils adoptent. Nous explorons différentes généalogies du champ de l'action médico-légale humanitaire, telles que le "modèle latino-américain", le travail du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la contre-expertise médico-légale (counter-forensics) et l'approche médico-légale menée par les citoyens. Nous soulignons que le développement émergent de technologies médico-légales basées sur l'IA, visant à localiser et identifier les migrants disparus ou décédés en Méditerranée, s'inscrit dans un enchevêtrement complexe entre le médico-légal, l'humanitaire et le politique.

Nous mettons en garde contre la focalisation exclusive sur les traces matérielles et l'identification médico-légale. Pareille focalisation risque d'occulter le contexte plus large des disparitions migratoires ainsi que le rôle et le pouvoir d'action des familles dans les recherches. De plus, le cas des migrants disparus en Méditerranée constitue un contexte unique, car la trace fondamentale nécessaire au travail médico-légal fait souvent défaut : le corps lui-même.



Nous examinons en détail les méthodologies mobilisant de nouvelles technologies et l'intelligence artificielle pour la recherche des disparus, telles que l'analyse des réseaux sociaux (CSNA) et le renseignement d'origine sources ouvertes (ROSO), ainsi que celles plus étroitement liées à l'identification médico-légale des personnes décédées, comme l'identification des victimes de catastrophes (DVI), l'ADN, les empreintes digitales, la reconnaissance faciale et les bases de données. Nous reconnaissons toutefois que la distinction entre recherche et identification n'est pas toujours possible ni utile.

Malgré l'attention considérable portée au potentiel de l'IA, ces technologies n'ont pas encore été largement adoptées. Leur application demeure fragmentée et localisée, principalement parce que l'expérimentation est limitée à un nombre restreint d'acteurs et de cas, avec très peu de collaboration entre les différentes parties prenantes.

Nous présentons ensuite les considérations éthiques essentielles entourant l'usage des nouvelles technologies dans le contexte des migrants disparus. Des réglementations et des principes directeurs sont indispensables pour atténuer les risques potentiels liés à l'usage de ces technologies, et les droits des familles des disparus doivent toujours être pris en compte. Nous concluons que les nouvelles technologies ne sont ni bonnes ni mauvaises en soi : tout dépend de leur usage, de leur gouvernance et de l'éthique qui les encadre. Nous présentons enfin nos principaux constats et recommandations:

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les technologies et méthodologies innovantes peuvent jouer un rôle essentiel dans le renforcement des réponses humanitaires face aux personnes disparues et aux migrants décédés. Elles peuvent améliorer le travail technique d'identification tout en soutenant les familles qui continuent de chercher des réponses. Cependant, leur utilisation doit rester ancrée dans les principes de vérité, de justice et de solidarité humanitaire : elle doit viser à restaurer la dignité et les droits, plutôt qu'à renforcer les systèmes de contrôle aux frontières et de gestion des migrations.

Pour cette raison, toute intervention technologique doit s'appuyer sur des cadres réglementaires et opérationnels clairs qui protègent la dignité des personnes décédées et disparues, et garantissent la sécurité et les droits des familles, des survivants et de tous les acteurs impliqués dans le processus. Si les nouvelles technologies peuvent renforcer l'efficacité des recherches et des processus d'identification, leur valeur dépend d'un changement plus large dans les approches réglementaires, éthiques et politiques :

Les outils doivent être guidés non seulement par leur performance technique, mais aussi par les finalités pour lesquelles ils sont développés et par les contextes dans lesquels ils sont utilisés.

Actuellement, de nombreuses politiques migratoires nationales et internationales continuent de privilégier des approches restrictives. Dans ce contexte politique, le développement de technologies d'identification risque de renforcer l'infrastructure numérique de la frontière européenne, consolidant davantage des cadres centrés sur la sécurité. Avant de formuler des recommandations techniques, il est donc nécessaire d'appeler à une réorganisation structurelle qui place les priorités humanitaires, politiques et sociales au cœur de l'action.

Tout d'abord, il n'existe aucune obligation nationale ou internationale contraignante obligeant les autorités à rechercher les migrants disparus, à identifier les personnes décédées, ou à fournir un soutien continu aux familles. Les cadres internationaux existants - tels que le Pacte mondial pour les migrations (Objectif 8), le Processus de Rabat (Réseau des points focaux nationaux) ou encore la Résolution 2569 (2024) du Conseil de l'Europe - restent non contraignants, et rares sont les États qui les ont traduits en engagements politiques ou opérationnels durables.

Dans la pratique, les actions sont fragmentées et façonnées principalement par des approches d'enquête centrées sur l'établissement de responsabilités légales - c'est-à-dire l'identification des passeurs plutôt que celle des victimes des frontières - ce qui compromet les efforts visant à restaurer la vérité et la dignité aux familles. Ainsi, les processus d'identification dépendent largement de l'initiative des autorités locales, tandis que les familles s'appuient souvent sur les ONG, les réseaux communautaires et les organisations internationales. Des incidents majeurs, comme les naufrages en Italie ou en Grèce, ont parfois incité les autorités nationales à activer des mécanismes exceptionnels d'identification. Toutefois, malgré certains succès, ces efforts ont eu un impact limité sur les pratiques institutionnelles plus larges et n'ont pas conduit à une généralisation sectorielle. Ils demeurent isolés et exceptionnels.

Par conséquent, étendre l'action au-delà des cadres judiciaires – tout en garantissant la protection des données, le respect de la vie privée et la sécurité des personnes – permettrait une implication plus forte des familles, des ONG et des acteurs communautaires. De tels changements permettraient



une meilleure coordination entre les différentes parties prenantes. Ils reconnaîtraient officiellement le travail essentiel déjà accompli par les acteurs extérieurs aux systèmes médico-légaux officiels, qui contribuent quotidiennement aux recherches et à l'identification précoce, malgré l'absence de reconnaissance institutionnelle.

Les recommandations qui suivent s'inscrivent dans cette perspective structurelle. Elles s'adressent à différents acteurs et domaines d'action – notamment la recherche, l'identification et la gestion de l'information – et prennent en compte à la fois les technologies existantes ainsi que la manière dont de futures réformes systémiques pourraient permettre une utilisation plus humaine, efficace et inclusive de ces outils.

1. Recommandations pour les acteurs étatiques

La recommandation principale adressée aux autorités étatiques est à la fois éthique et politique. Elle préconise la mise en place d'un cadre normatif contraignant les autorités européennes à apporter des réponses, la vérité et la justice aux familles en quête d'informations sur leurs proches.

Elle est au cœur d'une approche qui reconfigure le système d'enquête afin d'assurer des recherches et des identifications plus efficaces des personnes migrantes, ainsi qu'une utilisation appropriée des outils disponibles (anciens comme nouveaux), dans un cadre non discriminatoire, non criminalisant, et protecteur des familles, des survivants, des témoins et des acteurs de soutien. Toutes les recommandations techniques et méthodologiques doivent être comprises dans ce contexte éthique et politique. Plus spécifiquement, les procédures d'identification concernent en premier lieu les pays où les corps sont récupérés et pris en charge.

Cela inclut :

- L'application des techniques d'identification.
- L'organisation, la standardisation, l'archivage et le suivi de l'information (données biographiques, preuves matérielles, témoignages) afin de permettre de futures recherches et identifications.
- La coordination entre tous les acteurs impliqués, y compris les enquêteurs, les forces de l'ordre, les médecins légistes, les administrations municipales, mais aussi les membres des familles, les survivants, les communautés migrantes et les acteurs de la société civile.

Il est essentiel de mettre en œuvre et de réorganiser les systèmes d'identification, en utilisant de nouvelles technologies ou en améliorant les outils existants, tout en garantissant la protection des droits des familles et des témoins. La standardisation et la systématisation des informations collectées facilitent l'identification formelle et l'émission de certificats de décès officiels.

Pour renforcer le lien entre les recherches de personnes disparues et l'identification des corps, la coopération avec les pays d'origine des personnes disparues - ou les pays où résident leurs familles - est indispensable. Cela permet d'assurer un soutien technique adéquat, notamment la collecte et la transmission d'échantillons ADN, et rend possible l'échange sécurisé d'informations sensibles.

2. Recommandations pour les institutions transnationales

Bien que la gestion technique des processus d'identification relève principalement des autorités nationales, les institutions transnationales (comme l'Union Africaine ou l'UE) doivent soutenir les collaborations pratiques pour améliorer les efforts de recherche familiale et d'identification. Ce soutien doit être à la fois structurel - en contribuant à établir des cadres de coopération spécifiquement conçus pour répondre à la question des migrants disparus - et opérationnel - en facilitant la collaboration entre les États et en s'engageant auprès des organisations humanitaires et des acteurs de la société civile, dont le rôle dans ce processus doit être davantage légitimé.

3. Recommandations pour les organisations internationales

Les organisations internationales peuvent jouer un rôle fondamental dans ce paysage, compte tenu de leur expertise technique et de leur vision d'ensemble. Elles doivent maintenir un rôle central dans la diplomatie interétatique, en soutenant les autorités nationales par des méthodologies et des pratiques qui protègent les familles, et en contribuant à légitimer et à protéger le rôle des organisations de la société civile dans ces processus.

4. Recommandations pour les développeurs d'IA, les institutions universitaires, les experts médico-légaux, les OSC et les bailleurs

L'objectif premier des procédures d'identification est de fournir aux familles des réponses claires, exactes et rapides. Bien que le développement de nouvelles technologies et les avancées scientifiques soient précieux, ces efforts ne doivent jamais primer sur les besoins des familles, qui comptent sur des informations rapides et fiables concernant leurs proches disparus.

La participation active des familles, des communautés migrantes, des parties prenantes et de la société civile dans la conception, le développement et l'utilisation des nouvelles technologies est donc fortement recommandée. La mise en œuvre des technologies et méthodologies de recherche et d'identification est souvent liée au travail de laboratoires de recherche (publics ou privés), financés par diverses institutions internationales ou nationales. À cet égard, il est essentiel de souligner la dimension humaine et sociale de ces activités, et de distinguer les recherches visant à développer des outils innovants à d'autres fins, notamment lorsqu'elles sont liées au contrôle de la mobilité humaine et aux activités qui restreignent les droits des personnes en déplacement. Le financement doit soutenir le développement d'outils spécifiques au contexte de la recherche et de l'identification des migrants disparus, plutôt que d'adapter des outils créés pour d'autres domaines. Aujourd'hui, le développement de nouvelles technologies d'identification est principalement orienté vers le perfectionnement des outils d'identification et privilégie la dimension biologique/biométrique

(reconnaissance faciale, comparaisons ADN, etc.) et l'identification des corps. Cette approche tend à accroître la capacité technique des autorités étatiques chargées de l'identification, tout en réduisant la marge d'intervention et de participation d'acteurs complémentaires (mais essentiels aux activités d'identification) et des familles. Une approche centrée sur les familles doit guider le développement de tout outil technologique visant à améliorer l'identification et la recherche des migrants disparus. Placer les familles au cœur de ces processus garantit que leurs connaissances, besoins et expériences vécues influencent à la fois la conception et la mise en œuvre de tels outils, les rendant ainsi plus efficaces, plus humains et mieux adaptés aux personnes les plus directement concernés.

Les procédures de recherche et d'identification des migrants disparus - y compris celles utilisant de nouvelles technologies - doivent être compréhensibles et accessibles aux familles et à leurs communautés. La traduction, par exemple, ne doit pas se limiter à l'interprétation linguistique : bien qu'essentielle, elle n'est pas suffisante. Comme l'a montré l'évolution des techniques d'identification établies telles que l'analyse ADN, les familles ne peuvent être de simples bénéficiaires passives des résultats. Elles doivent comprendre le processus et s'y impliquer pour garantir des résultats concrets. Une identification scientifiquement valable que les familles refusent est, en fin de compte, un échec. Les familles ne sont pas seulement un moyen d'obtenir une identification ; elles en sont aussi la finalité. Les méthodes utilisées doivent être transparentes et viser la plus grande précision possible. Les données montrent que combiner plusieurs méthodes d'identification donne souvent les résultats les plus fiables. De plus, un système efficace doit fonctionner non seulement dans les cas exceptionnels ou très médiatisés, mais aussi dans les nombreuses tragédies quotidiennes qui jalonnent les parcours migratoires. Cela nécessite des approches flexibles, sensibles au contexte, qui adaptent les outils et méthodes à chaque situation.

Il est à la fois impératif sur le plan éthique et approprié sur le plan procédural de privilégier les techniques les plus rapides et les plus efficaces disponibles, y compris les technologies d'IA, afin de fournir des réponses le plus rapidement possible.. Tout outil utilisé dans la recherche et l'identification doit tenir compte de l'incertitude profonde et de la détresse émotionnelle que vivent les familles, proches et communautés des personnes disparues. L'absence de certitude - ou l'absence de corps à pleurer - crée un « deuil suspendu » qui peut entraîner une anxiété prolongée et une confusion persistante. La nécessité humanitaire de fournir des réponses rapides peut entrer en tension avec le développement de méthodes médico-légales de pointe, qui - également en raison de la pression limitée exercée par les familles et l'opinion publique pour identifier les migrants décédés - peuvent impliquer de longues phases expérimentales. Si la recherche scientifique est indispensable, elle ne doit pas éclipser la responsabilité morale et politique de placer le bien-être et les droits des migrants et de leurs familles au centre de tous les efforts. Il est donc essentiel de mettre en place des capacités de recherche et de réponse rapide dans un système collaboratif fondé sur une approche médico-légale holistique, tout en développant en parallèle des pratiques de gestion et d'archivage des données à moyen et long terme, permettant aux familles de poursuivre leurs recherches dans la durée.

Une utilisation responsable et éthique de la technologie suppose de résister à la tentation de considérer l'IA comme une solution automatique ou supérieure, et de privilégier des approches holistiques, sensibles au contexte, intégrant plusieurs méthodologies, les savoirs locaux et les perspectives des familles et communautés. La pression croissante qui s'exerce dans la recherche et les projets pilotes pour mentionner l'IA - même lorsqu'elle n'est pas réellement nécessaire - découle souvent de l'idée que cela augmente les chances d'obtenir des financements. Cet effet incitatif lié au financement risque de détourner les priorités en matière d'identification des migrants, conduisant au développement de solutions technologiquement sophistiquées qui ne correspondent pas nécessairement aux besoins réels des familles, des praticiens ou des communautés concernées. Il crée également un environnement dans lequel de nouveaux outils sont promus et

testés de manière prématurée, malgré une précision limitée ou une validation insuffisante dans des contextes hautement sensibles comme l'identification des personnes mortes en mer. La technophilie humanitaire, une croyance persistante selon laquelle l'innovation technologique peut améliorer l'action humanitaire, n'est pas un phénomène nouveau. Cependant, le déploiement de nouvelles technologies - y compris l'IA - dans des contextes humanitaires comporte des risques importants et bien documentés. En pratique, de telles technologies peuvent engendrer de nouvelles formes de vulnérabilité, exacerber les asymétries de pouvoir existantes et, en fin de compte, faire plus de mal que de bien. Les préoccupations portent notamment sur la protection des données et la surveillance, le risque d'utilisation abusive des informations par des acteurs étatiques ou non étatiques, ainsi que le renforcement involontaire d'approches exclusionnistes ou sécuritaires en matière de migration et de déplacement. Ces risques soulignent la nécessité d'un examen critique et de garanties éthiques solides avant d'intégrer toute nouvelle solution technologique à la recherche et à l'identification des migrants disparus. Les inquiétudes portent, entre autres, sur la confidentialité des données, la surveillance, le risque de mauvaise utilisation des informations par des acteurs étatiques ou non étatiques, ainsi que sur le renforcement involontaire de logiques d'exclusion ou d'approches sécuritaires en matière de migration et de déplacement. Ces risques soulignent la nécessité d'un examen critique et de garanties éthiques robustes avant d'intégrer de nouvelles solutions technologiques dans la recherche et l'identification des migrants disparus.

Les personnes impliquées dans le développement d'outils d'IA utilisés pour rechercher et identifier les migrants disparus ou décédés doivent respecter les principes de l'IA digne de confiance. Cela englobe l'inclusivité, l'explicabilité et la fiabilité. Une vérification et une validation rigoureuses des outils sont recommandées afin de renforcer la confiance. La transparence est également essentielle. Elle peut être assurée à travers le concept d'IA explicable, qui exige que les travaux dans ce domaine soient compréhensibles et accessibles pour les familles et leurs communautés, comme indiqué précédemment. Les systèmes d'IA ne doivent pas être des « boîtes noires ». De plus, les modèles d'IA doivent être entraînés sur des ensembles de données diversifiés et véritablement représentatifs afin d'éviter de perpétuer le racisme, la discrimination et l'exclusion sociale.

De nouvelles formes de collaboration émergent entre scientifiques médico-légaux, familles, universitaires, ingénieurs humanitaires, agences internationales, acteurs privés et organisations de la société civile. Ces efforts convergents visant à identifier et localiser les migrants disparus appellent des discussions approfondies sur la responsabilité, la redevabilité et l'éthique des interventions technologiques. Il est essentiel que les acteurs de la société civile, en collaboration avec la communauté scientifique et en dialogue avec les autres parties prenantes, appliquent leurs compétences dans l'usage des technologies de recherche et de collecte d'information à des fins d'identification, et contribuent à rendre ces processus de plus en plus compréhensibles et participatifs pour les familles. Les acteurs de la société civile jouent souvent un rôle d'intermédiaire entre les familles et les autres intervenants (scientifiques médico-légaux, chercheurs, organisations internationales, institutions transnationales, autorités nationales et locales, secteur privé). Leur rôle est essentiel, à la fois pour apporter un soutien concret aux familles et pour légitimer leur engagement pratique auprès des autorités, afin de contrebalancer le monopole de ces dernières sur les technologies. Ces nouvelles constellations d'acteurs intéressés par le développement de technologies destinées à soutenir l'identification et la recherche des personnes disparues ou décédées en migration offrent des perspectives précieuses qui peuvent enrichir les débats sur l'action médico-légale humanitaire.

LES DROITS DES FAMILLES DES PERSONNES DISPARUES ET L'USAGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Tout au long de la recherche, nous avons pu constater que certains outils technologiques sont développés en tenant compte des besoins des familles, tandis que d'autres sont créés totalement isolément. En effet, les familles sont beaucoup plus impliquées dans la recherche des migrants disparus que dans l'identification des corps de migrants. Nous soutenons que tous les outils développés dans ce domaine devraient être conçus, pensés et mis en œuvre en lien avec le « droit à la recherche et à l'identification » que les familles de migrants devraient pouvoir exercer. Cela implique, par exemple, comme nous l'a enseigné Gabriella Citroni, que dans les travaux liés aux disparitions (concernant à la fois les migrants et les disparitions forcées), il est essentiel d'adopter l'approche de la présomption de vie (2025).

À la suite de nos entretiens de recherche, afin de suivre une approche plus holistique, des discussions sur l'intégration de différents types de bases de données devraient avoir lieu pour offrir aux familles un accès plus inclusif à l'information et pour leur permettre d'exercer leur « droit à la recherche ».

Les familles disposent souvent de formes de connaissance uniques - comme des détails sur des effets personnels, des réseaux sociaux, des routes migratoires, ou les derniers contacts connus - qui peuvent s'avérer précieux pour la recherche et l'identification. Pourtant, leur participation a historiquement été limitée par des pratiques institutionnelles de filtrage, un manque de transparence et une communication fragmentée entre acteurs humanitaires et militants, gouvernements et organisations de la société civile. Une approche centrée sur les familles suppose de considérer celles-ci non comme des victimes ou des bénéficiaires passifs, mais comme des co-productrices de connaissances, des partenaires et des titulaires de droits, notamment en ce qui concerne le droit à la recherche et le « droit à l'identification » (Jørgensen, 2024).

Une approche plaçant les familles au centre les reconnaît donc comme des parties prenantes principales, détentrices de données essentielles, mais aussi comme des acteurs dotés d'une capacité d'action qui peuvent réorienter le cours des enquêtes - comme l'illustrent les premiers cas des Mères de la Plaza de Mayo en Argentine, et comme le démontrent de nombreux exemples d'actions médico-légales menées par les familles (par ex., Cruz-Santiago 2020). La participation des familles aux enquêtes et à la co-construction des modèles d'identification

présente également l'avantage de produire des résultats plus susceptibles d'être acceptés par les familles elles-mêmes. Comme l'a rapporté un membre de Border Forensics lors d'un entretien : « Un membre d'un collectif familial m'a dit qu'ils ne croient pas, ni n'ont confiance, dans l'outil d'identification. Un cercueil fermé arrive à la maison - comment peuvent-ils être sûrs qu'il s'agit de leur fils ? Un test ADN que personne ne leur a expliqué ? » Par conséquent, impliquer les familles n'est pas seulement éthiquement approprié mais essentiel pour créer des procédures qui rendent l'identification acceptable pour toutes les parties impliquées.

Comme discuté dans ce rapport, l'innovation technologique a transformé le domaine de la recherche et de l'identification des migrants disparus. Les plateformes numériques de médias sociaux, les renseignements en sources ouvertes, les bases de données biométriques, les techniques de comparaison ADN, les technologies comme la reconnaissance faciale et la blockchain ont le potentiel d'apporter davantage de réponses aux familles. Pourtant, ces outils soulèvent également des questions éthiques complexes concernant la vie privée, le consentement et la propriété des données, en particulier lorsqu'il s'agit d'informations personnelles et familiales hautement sensibles. Par conséquent, une approche centrée sur les familles exige que les nouvelles technologies soient développées et déployées en tenant compte des droits et de la capacité d'action des familles.

VI. CONCLUSION



Dans ce rapport, nous explorons divers outils et méthodologies classés comme nouvelles technologies. Il est important de rappeler que de nombreuses organisations travaillant sur la question des migrants disparus et l'identification des corps manquent souvent de ressources suffisantes. Actuellement, la plupart des OSC, des communautés et des collectifs, y compris ceux des familles de personnes disparues, ont tendance à s'organiser de manière informelle et à s'appuyer fortement sur la bonne volonté des individus pour obtenir du soutien. Dans ces contextes, les discussions sur l'utilisation de nouvelles technologies, y compris l'IA, sont rarement prioritaires. Lorsque de nouvelles technologies ont été utilisées, nous avons cartographié leurs préjudices potentiels et leurs mésusages, et mis en évidence les pratiques positives et les bénéfiques possibles. Lorsqu'il s'agit d'engager les technologies les plus récentes, il est crucial d'examiner leur origine, leurs bénéficiaires visés et, en particulier, comment ces outils peuvent être utilisés par les familles de migrants disparus et par les organisations de la société civile qui les soutiennent dans leur recherche de proches.

Au cours de nos entretiens, nous avons découvert des projets de recherche, des idées et des outils en cours de développement liés aux nouvelles technologies et à leurs applications potentielles pour identifier et localiser des personnes disparues ou décédées en contexte migratoire. Nous avons également constaté l'existence d'une communauté de pratique croissante concentrée sur ce sujet. Cependant, le processus de test et de validation peut prendre de nombreuses années lorsqu'il est mené correctement, et il semble qu'il existe actuellement très peu d'outils opérationnels disponibles pour un usage quotidien par les praticiens médico-légaux, les travailleurs humanitaires, les organisations de la société civile ou les familles.

Il semble inévitable que les nouvelles technologies et l'IA s'intègrent dans ce domaine et y contribuent de manière significative. Par conséquent, ce moment constitue une opportunité d'analyser l'utilité de ces outils et les coûts associés à leur utilisation. Nous cherchons à répondre à ces préoccupations en fournissant une évaluation critique du rôle de la technologie dans ce contexte spécifique.

Nous soulignons les considérations éthiques essentielles entourant les nouvelles technologies dans le contexte des migrants disparus. Les réglementations et les principes directeurs sont essentiels pour atténuer les préjudices potentiels, et les droits des familles des personnes disparues doivent toujours être prioritaires. En fin de compte, nous concluons que les nouvelles technologies ne sont ni intrinsèquement bonnes ni intrinsèquement mauvaises ; leur valeur dépend de la manière dont elles sont utilisées, gouvernées et du cadre éthique qui les entoure.



DROITS
**EUROMED
RIGHTS**

Rue des Deux Églises 12/14,
1000 Bruxelles, Belgium

tel +32 2 540 86 47
mail information@euromedrights.net

